

Châtillon, le 23 Septembre 2024

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL DE QUARTIER CENTRE-VILLE
Mardi 16 Septembre 2024**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE LE SEIZE SEPTEMBRE À VINGT HEURES, les membres composant le conseil quartier centre-ville de la commune de Châtillon (92320) se sont réunis au nombre de 14 et en présence du public, à la salle communale de la Folie DESMARES, sous la présidence de M. MOUTON Christophe, Adjoint, désigné par Mme la Maire et M. BRISARD Patrick, co-président, la suite de la convocation qui leur a été adressée **le 6 septembre 2024**.

Présents :

M. MOUTON Christophe, co-président, Adjoint de Madame la Maire de la commune de Châtillon (92320)

M. BRISARD Patrick, co-président,

Mme BASSAHON Christine, Mme DELATTRE Thérèse, Mme FELLOUS Déborah, Mme GAY-PERRET Clémence, M. GIANNANDREA Julien, M. HAUBERT Jean-Luc, M.

JOURDAN Jean-Luc, Mme LION Julie, Mme ORVILLE Camille, M. PARIS Olivier, M. PINÇON Jordan, Mme SAGE Julie, Mme SIMON Jeannette.

Lesquels formant plus de la moitié des membres plus un, peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 5.5 du règlement intérieur des conseils de quartier de la commune de Châtillon (92320).

Ainsi que :

M. PFEIFFER'OVA Julien, Directeur de cabinet de Mme la Maire

M. HANAFI Akram, directeur des relations avec la population, de la démocratie locale et de la vie associative

Responsable adjoint de la Police Municipale

Absent : M. BRIDET Guy

Déroulé de la séance d'installation

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 septembre 2024
2. Agendas des festivités et cérémonies à venir
3. Point sur les travaux : rue Gabriel Péri
4. Point de circulation - plan de déplacement rue de Bagneux, allée du Cadran Solaire, sécurisation piétons rue de Fontenay et passage enfants rue de la gare, rue de la Mairie
5. Point environnement : moustiques, arbres remarquables

6. Revue des fiches de signalement/ proposition du conseil
7. Temps d'échanges avec les conseillers
8. Temps d'échanges avec le public.

A l'arrivée des conseillers de quartier, la feuille d'émargement a été transmise pour signature et distribution du document présentant les missions du service handicap-Accessibilité.

Présentation des membres du conseil

M. MOUTON commence par faire un tour de table pour une présentation de chaque conseiller. Il présente à leur tour les représentants des services de la ville présents :

M. HANAFI Akram, directeur relation avec la population, de la démocratie locale et de la vie associative.

M. PFEIFFER'OVA Julien Directeur du cabinet de la Maire et le Responsable adjoint de la Police Municipale.

M. MOUTON rappelle que conformément au règlement intérieur, les débats se font dans le respect les uns des autres, pas de distinction et en toute neutralité.

Il remercie tous les habitants du quartier venus en grand nombre.

Il précise que l'ordre du jour est reçu par les conseillers de quartier par courriel, est publié et consultable sur le site de la ville.

Intervention de la Police municipale

M. MOUTON propose de profiter de la présence du Responsable adjoint de la Police Municipale pour échanger et poser des questions sur les problématiques liées à la sécurité.

- Panneau de signalisation stop de la rue de Bagneux : Il est signalé que certains conducteurs ne respectent pas l'arrêt.
 - Réponse de la Police Municipale (PM) : Il existe une caméra à l'intersection de la rue de Bagneux et de la rue de Colbert, permettant de verbaliser les contrevenants. Depuis juin 2024, 102 véhicules ont été verbalisés.
Des opérateurs de vidéosurveillance sont mobilisés tous les jours de la semaine y compris le week-end pour surveiller le respect des règles de circulation. Ils ciblent également les créneaux horaires, entrées et sorties d'école par exemple, pour un travail pertinent.
Concernant le non-respect du sens interdit c'est une dizaine de contrevenants qui ont été verbalisés au cours du mois passé.
- Rassemblements au parc des Pierrettes : Un conseiller évoque les nuisances liées aux regroupements de jeunes qui perturbent le voisinage, notamment durant l'été avec les fenêtres ouvertes.
 - Réponse de la PM : La consigne est d'appeler la police municipale, disponible jusqu'à 3h00 du matin. Il est recommandé d'insister si la police est en intervention et que l'appel reste sans réponse puisqu'il se peut que sur certaines zones le réseau téléphonique mobile soit trop faible. (Exemple : intervention à l'hôpital Bécclère)
- Un conseiller demande quels sont les moyens d'action mis en place pour faire arrêter ses nuisances ?
 - Réponse de la PM explique qu'il faut constater en flagrant délit. Des véhicules électriques seront très prochainement à disposition de la police pour une approche plus discrète la nuit. Il y a également la possibilité de mettre en place une procédure de rappel à la loi : une

convocation, est envoyée à la personne qui doit se présenter en mairie comme premier avertissement.

Il précise que la Police Municipale est très présente la nuit avec des rondes dans la ville.

Il explique que le recrutement de 5 policiers est en cours et que cela va permettre de renforcer les effectifs y compris la nuit.

- Vitesse excessive sur certaines rues (Rue Colbert, Rue des Pierrettes) : Un conseiller déplore le non-respect des limitations de vitesse.

- Réponse de la PM : Les zones résidentielles seront limitées à 30 km/h et des projets sont à l'étude pour réaménager les passages piétons.

Il ajoute que dans le cadre du Plan Global de Déplacement et de la volonté d'apaisement de la municipalité, toutes les rues du centre-ville seront limitées progressivement à 20km/h pour les zones dites de « rencontre », les voies communales à 30km/h et les voies départementales à 50km/h.

- Quelles sont les mesures prises sur le passage piéton face à la mairie proche des écoles, un endroit très dangereux par les véhicules qui roulent très vite au tournant de la rue de Fontenay mais aussi de l'Avenue de la République.

- Il est répondu qu'à terme un projet de réaménagement est prévu place de la Libération (devant la mairie). Une étude globale sur la place de la Libération avec des voies de circulations plus étroites et des angles droits afin de diminuer les vitesses. Il rappelle que la mise en sens interdit de la rue de Bagnoux a déjà considérablement limité la circulation sur les rues de la Mairie et de la Gare.

- Un conseiller se questionne sur les cambriolages à Châtillon, a-t-on l'application « voisins vigilants » ?

- Réponse de la PM : il existe l'Opération Tranquillité Vacances, les habitants viennent à la Police Municipale pour prévenir et renseigner leur date de congés. (Cela concerne uniquement les maisons). Très peu de cambriolages ont été recensés à Châtillon cet été : en juillet, 9 cambriolages et 6 au mois d'août. (Maisons et appartements compris). L'Opération Tranquillité Vacances est toujours active et des mesures préventives comme l'installation de caméras par les particuliers dans le respect de la réglementation est encouragée.

Le directeur de cabinet de Madame la Maire rappelle les moyens mobilisés pour la sécurité de la commune :

- Doublement des caméras de surveillance installées dans la ville et augmentation des effectifs de la police municipale. 54 emplacements de caméra sont opérationnels. Les images sont stockées 14 jours et ne sont disponibles qu'après dépôt de plainte et sur réquisition judiciaire.
- Un forum de la sécurité sera proposé pour la première fois cette année le jour de la brocante avenue Clément Perrière-Le Stade Guy Môquet. Il regroupera des stands de la police municipale et nationale et des professionnels de l'installation de systèmes de sécurité et d'alarmes.

M. MOUTON annonce le déroulement de la séance en présentant l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 septembre 2024

Prise de parole de M. MOUTON qui ouvre la séance et soumet à l'approbation des conseillers de la réunion du 28 mai 2024, diffusé par courriel et mis en ligne sur le site de la ville.
L'assemblée l'approuve à l'unanimité. Le procès-verbal est signé par les co-Présidents.

2. Festivités et événements à venir :

Septembre :

- 18 septembre : Baby speed Dating (mise en relation entre parents et jeunes).
- 21-22 septembre : Journée du Patrimoine et inauguration de l'espace Robert Badinter (Maison Blanche).
- 28 septembre : Brocante d'automne et Forum de la Sécurité.
- A partir du 30 septembre : Semaine Bleue (événement intergénérationnelles)

Octobre :

- 5 octobre : Fête des Saveurs
- 11 au 15 octobre : Festival des musiques du monde
- 13 octobre : Foulée Châtillonnaise (Octobre Rose)
- 22 octobre : Commémoration les fusillés de Chateaubriant

- 31 octobre : Halloween.
- 31 octobre : Don du sang (sur inscription).

Novembre :

- 9 novembre : Commémorations de la mort du général de Gaulle
- 11 novembre : Commémorations de l'Armistice de 1918, de la Victoire et de la Paix et hommage à tous les morts de la France
- 16 au 17 novembre : Festival We Game -

M. MOUTON invite les habitants de Châtillon à venir nombreux aux commémorations, comme le 25 août lors de la venue du Président François HOLLANDE avec la participation de conseillers de quartier. Il remercie et souligne l'importance de cet engagement pour nos anciens combattants.

3. Projet Gabriel Péri :

M. MOUTON présente le projet de végétalisation et d'apaisement de la circulation sur la rue Gabriel Péri, avec l'objectif d'améliorer la qualité de vie.

La présentation est illustrée par un plan projeté sur diaporama en 3 phases. Ce qui reflète l'avancement des travaux :

- **Première phase (juin 2024 - novembre 2024) :**

Le 10 juin installation du chantier tronçon Ouest de la rue Gabriel Péri jusqu'à novembre 2024. La municipalité souhaite finaliser le côté droit, côtés commerçants pour la période de Noël. Les travaux sont avancés et seront suffisamment aboutis pour que les Châtillonnais puissent profiter des commerces lors des fêtes.

✦ **Deuxième phase (novembre 2024 - mars 2025) :**

Réaménagement du tronçon Est avec la conservation du stationnement des voitures en alignement les unes derrière les autres. (Dépose minute 15 min).

✦ **Troisième phase (mars 2025 - juin 2025) : Partie Nord.**

Le haut de la rue Gabriel Péri n'est pas concerné par les travaux.

En ce qui concerne le bas de la rue, face au restaurant le Castellio à l'angle, la municipalité travaille au rachat du terrain appartenant à Hauts-de-Seine Habitat (bailleur social) pour aménager un petit square.

Pour les jours de marché, il n'y aura plus de stands sur les voies, tous les marchands seront tous sur la place.

Pour conclure sur les travaux rue Gabriel Péri, la commune va évaluer les effets du changement de la circulation avant d'entamer d'autres travaux. A noter que la rue Lasègue du côté de l'avenue de Verdun va rester dans le sens actuel des travaux puisque cela convient aux habitants.

4. Point de circulation - plan de déplacement rue de Bagneux, allée du Cadran Solaire, sécurisation piétons rue de Fontenay et passage enfants rue de la gare, rue de la Mairie :

- L'objectif voulu rue de Bagneux a été atteint, la suppression d'un sens de circulation a permis de limiter le trafic de transit et que le flux rue de la mairie est moindre au grand bénéfice des habitants.

M.MOUTON continue en précisant que le point rue de Bagneux et Cadran Solaire a déjà été largement évoqué mais demande si les conseillers ont d'autres questions sur le sujet.

- Peut-on améliorer le marquage du stationnement ?

- Réponse de la ville : Des améliorations sont à prévoir.

- Comment peut-on gérer la rue du cadran solaire dont le sens interdit n'est pas respecté ?

- Réponse de la ville : La municipalité a été interpellée par une habitante sur le sens interdit qu'elle trouve confusant puisque certaines personnes ne le respectent pas.

Les Conseillers de quartier font part des retours très positifs qu'ils reçoivent avec le nouveau sens de circulation de la rue du cadran solaire et ne souhaitent pas un retour en arrière.

M. MOUTON rassure les conseillers sur la sécurité des enfants aux abords des écoles. Un travail a été réalisé par le conseil de quartier à la demande des parents d'élèves.

Il explique qu'il y a une expérimentation au niveau du groupe scolaire Joliot - Curie avec des personnages ralentisseurs devant les piétons. Si l'expérience s'avère positive, cela pourra être généralisé à d'autres écoles comme devant l'école du parc.

Il précise qu'à la demande des parents d'élèves, des barrières de protection vont être installées le long de la mairie rue de Fontenay pour sécuriser le passage des enfants et de leurs parents.

5. Point environnement : moustiques, arbres remarquables :

M. MOUTON aborde le sujet du moustique tigre qui a fait encore son apparition cet été. Il explique les différentes actions menées notamment la réunion publique d'information qui s'est déroulée le 27 mai 2024, mais où les habitants étaient peu nombreux.

Il montre sur le site internet de la ville les mesures à prendre, les bons gestes à adopter afin de lutter contre la prolifération des moustiques et notamment des moustiques tigres :

- Eliminer les endroits où l'eau peut stagner (déchets verts, encombrants...)
- Vider les récipients contenant de l'eau (arrosoirs, soucoupes...)
- Changer l'eau des plantes et des fleurs chaque semaine,
- Vérifier le bon écoulement des gouttières
- Couvrir les réservoirs d'eau (bassins, citernes...) et les piscines hors d'usage

La ville est également mobilisée :

- Une campagne spécifique à partir de février mettra en place des nichoirs pour mésanges qui éliminent les moustiques mais également les chenilles processionnaires.
- Mise en place de formations des agents d'école de crèche, les gardiens (écoles, crèches, et le cimetière) où la vigilance est de rigueur pour éviter les eaux stagnantes.
- Question d'un conseiller : pourrait-on mettre plus de moyens à ce sujet ? Comme des boîtiers qui piègent les moustiques ?
 - Réponse de la ville : La municipalité a eu le retour de l'ARS (Agence Régionale de Santé) sur ces dispositifs qui est très mitigé. L'ARS considère ces dispositifs comme coûteux et peu efficaces. Toutefois la ville ne s'interdit rien.

La seule chose efficace, c'est la prévention. Il faut que tous les habitants soient vigilants et qu'ils n'hésitent pas à participer aux réunions organisées par la commune pour s'informer.

La commune se propose de réorganiser des réunions secteur par secteur pour que les choses avancent sur le terrain.

-Question d'un conseiller : Quels moyens la ville a apporté au parc Henri Matisse vis-à-vis de la stagnation de l'eau à certains endroits ?

- Réponse de la ville : l'équipe des Parcs et Jardins a traité les fontaines, et les parcs sont régulièrement vérifiés.

Il est également précisé que depuis 2023, et face à l'arrivée massive du moustique tigre dans les Hauts-de-Seine, la ville est pleinement mobilisée sur ce sujet complexe. Il est impossible de supprimer totalement les moustiques mais ils diminueront avec les efforts de chacun. Les conseillers sont invités à sensibiliser les habitants sur les mesures à prendre.

M. MOUTON continue sur le sujet de la mise à jour de la liste de arbres remarquables qui avait été abordé lors d'un des tous premiers conseils de quartier. Ils sont remarquables par leur taille, leur essence, par leur particularité.

Le plan local de l'urbanisme a enregistré ces arbres recensés par les Châtillonnais.

Il rajoute que les arbres sont répertoriés pour les protéger dans le cadre du PLU (page 162) mais également pour limiter les constructions qui pourraient les détruire.

Le service urbanisme est vigilant lors du dépôt des permis de construire. C'est un élément qui rentre en ligne de compte.

Des membres du public prennent la parole et indiquent qu'ils ont recensé sur papier tous les arbres remarquables de la ville. Cela pourrait être un support pour d'éventuels événements.

- Réponse de M. MOUTON : la question va être étudiée car c'est un beau patrimoine qui mérite d'en parler.

Des maisons peuvent également être remarquables et sont recensés dans le PLU.

6. Revue des fiches de signalement/ proposition du conseil :

Une sélection de fiches de signalement/proposition est présentée par M. BRISARD :

Le co-président intervient en présentant le fichier qui a été établi pour :

- Signaler un fait ou décrire une proposition,
- décrire une piste de solution,
- Faire le suivi avec la commune sur ce qu'il est possible de faire à court, moyen ou long terme.

Ce tableau constitue un outil de communication entre les conseillers de quartier. Des photos peuvent illustrer les sujets.

Il fait un point sur ces différentes fiches dont certaines ont été solutionnées.

Comme par exemple : les toilettes publiques de la place du Marché qui sont à nouveau fonctionnelles toute la journée.

Et d'autres signalements qui sont en cours d'être solutionnés ou en attente. Exemple : la rampe proposée sur le haut de la rue du Cadran Solaire pour l'accès aux personnes à mobilité réduite.

La municipalité instruit au fur et à mesure et suivant la priorité du sujet car ils sont nombreux à travers toute la ville et tout ne peut être fait immédiatement.

7. Temps d'échanges avec les conseillers :

Plusieurs questions sont posées :

- ✦ Comment permettre aux personnes âgées et à mobilité réduite de se déplacer rue Gabriel Péri pendant les travaux ?
 - Réponse de la ville : Un cheminement de dalles en caoutchouc a été installé pour faciliter le passage. Après les travaux, plusieurs passages piétons seront mis en place avec des bancs sur chaque allée.
- ✦ Les nouveaux espaces verts seront-ils entretenus sur le long terme ?
 - Réponse de la ville : L'objectif de la rue Gabriel Péri c'est de l'embellir et de donner envie aux Châtillonnais de s'y balader et de consommer dans nos commerces pour relancer le dynamisme de la ville. Des agents du service Parcs et jardins assureront l'entretien des espaces verts.
- ✦ Comment s'organise le choix des commerces ?
 - Réponse de la ville : La commune ne choisit pas les boutiques à moins que le local ait été acheté par la ville. Si les relations avec les propriétaires sont bonnes, la ville peut échanger ou proposer d'autres alternatives.
- ✦ Peut-on prévoir un cabinet de santé ?

- Réponse de la ville : L'installation des professionnels de santé est libre mais la ville est très active pour aider et accompagner celles et ceux qui souhaitent d'installer à Châtillon.

Pour information : des RDV de dermatologue sont désormais possibles au CMS, centre municipal de santé, rue Pierre Semard, et une gynécologue va s'installer à Châtillon en libéral. Le CMS propose des consultations de médecine généraliste sans rendez-vous tous les matins ce qui est très rare sur le territoire.

- ✦ Avons-nous des remontées de Vallée Sud concernant l'efficacité de l'enlèvement des encombrants à la demande ? Comment peuvent faire les personnes qui n'ont pas accès à internet et qui arrive difficilement à joindre le service ? Les délais sont parfois longs et des retards d'enlèvement sont constatés.
- Réponse de la ville : La municipalité s'occupe de faire un signalement auprès du service du territoire, mais précise que dans l'ensemble il y a un retour plutôt positif du service par les Châtillonnais.

M. MOUTON propose l'idée d'inviter des représentants du service concerné du territoire Vallée Sud Grand Paris dans l'un de nos conseils de quartier pour parler sur le sujet des encombrants et sur le tri.

- ✦ Peut-on savoir si des investissements seront prévus pour les aires de jeux ? Il y en a pour les petits enfants mais il manque des aires de jeux pour les plus grands dans le centre-ville et pas de fontaine à eau dans les parcs.
- Réponse de la ville : La municipalité a réalisé l'installation ou le remplacement d'aires de jeux pour les enfants et a conscience que des progrès sont à faire sur les aires de jeux pour les plus grands. Le co-président M. BRISARD propose de rajouter cette problématique sur le fichier de suivi du conseil de quartier. Même chose pour une demande d'installations de fontaines à eau dans les parcs qui n'en sont pas équipés.
- ✦ A qui doit-on s'adresser pour signaler que des boîtiers de gaz, d'électricité ou de téléphone, situés sur la voie publique restent régulièrement ouverts ?
- Ces boîtiers sont en général sous la responsabilité de réseaux de distribution, ou des opérateurs (comme la téléphonie). Le problème peut être également remonté par le bailleur qui pourra le faire signaler aux prestataires.
- ✦ Au sujet des parkings que les bailleurs souhaitent louer à des personnes extérieures, comment peut-on faire pour faire connaître aux Châtillonnais la disponibilité de places de parking à louer ?
- Réponse de la ville : La démarche doit être faite par les bailleurs mais la ville peut accompagner si besoin.
- ✦ Questions d'un conseiller : concernant les arceaux de vélos prévus rue de la Mairie au niveau du cinéma, ils ne semblent pas avoir été installés ?
- M. MOUTON précise que ce sera revu avec la commune.

8. Le temps d'échanges avec le public :

- ✦ Que fait-on concernant les rodéos de motos qui ont lieu l'avenue de Verdun ?
 - Les Châtillonnais sont invités à appeler la police municipale. Si le constat est fait sur un créneau récurrent, au même endroit, la police municipale interviendra. De nombreuses actions sont menées contre les rodéos en liens avec la Police Nationale. Ces dernières années des interpellations ont eu lieu, des peines de prison ont été prononcées et des engins ont été saisis.

- ✦ Le bus 194 va-t-il de nouveau desservir dans les deux sens ?
 - Oui, après les travaux le bus 194 passera à nouveau dans les deux sens. Dans le sens de la descente, il passera par l'avenue de Verdun, puis la rue J.P Timbaud pour desservir l'arrêt de la maison des seniors.

- ✦ Pourquoi la fresque rue Gabriel Péri a été financée par la ville puisqu'il s'agit d'un lieu privé ?
 - La ville a estimé qu'il y avait un intérêt public puisque la fresque donne sur une rue publique et permet l'embellissement de la ville. La subvention a été votée en conseil municipal pour un financement partiel le reste étant pris en charge par la co-propriété.

- ✦ Où en est-on concernant les dégradations du revêtement intérieur du cinéma ? Des mesures ont-elles été prises ?
 - La municipalité est actuellement en contentieux avec le prestataire chargé des travaux. La municipalité vous communiquera plus d'informations au fur et à mesure de l'évolution de la situation.

Prochaine date du conseil :

Lundi 14 janvier 2024 à 20h00 à la Folie Desmares.

L'ordre du jour étant épuisé, les co-présidents remercient les membres du conseil de quartier et le public pour ces riches échanges. La séance est levée à 22h50.

Adjoint à la Maire

Co-président

M. Christophe MOUTON

M. Patrick BRISARD